



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LE POUGET
N°2021 - 25**

Objet :

**Demande de subvention pour la rénovation et
l'aménagement du city stade**

Date de la convocation : 05/03/2021
Nombre de conseillers en exercice : 19
Nombre de présents : 14
Nombre de votants : 19

Votes	
Pour	19
Contre	0
Abstention	0

L'an deux mille vingt et un et le huit avril à dix-huit heures quinze, le Conseil Municipal de la commune de Le Pouget, dûment convoqué, s'est réuni, à huis clos, au nombre prescrit par la loi, à la salle des condamines, sous la présidence de Monsieur Thibaut BARRAL, Maire.

Étaient présents : BARRAL Thibaut, ALVERGNE Brice, BOURBOUJAS Françoise, MANDON Eric, BONIOL Karine, BONNET Cendrine, OULLIE Laurent, DESCAMPS Danièle, FABRE Jean Michel, PARRA Christophe, RENOARD Nathalie, AUGÉ Gérard, CLAVEL Inès, LEMARIE Joëlle,

Étaient absents excusés : CORIA Mathieu (pouvoir à ALVERGNE Brice), CUTANDA Josette (pouvoir à RENOARD Nathalie), LAFON Alain (pouvoir à MANDON Eric), VALERO Fanny (pouvoir à BONIOL Karine), REKKAB Claude (pouvoir à LEMARIE Joëlle)

M. ALVERGNE Brice est désigné comme secrétaire de séance.

Monsieur le Maire laisse la parole à Madame BONIOL Karine qui explique que dans le cadre d'une meilleure exploitation des espaces de pratiques sportives, il convient de rénover et aménager l'espace du City stade.

L'opération consiste au remplacement du gazon synthétique actuellement en mauvais état, de l'installation de nouveaux filets de football, de 2 tables de ping-pong accessibles aux personnes à mobilité réduite et de modules pour la pratique du fitness et de streetworkout.

Pour les projets de rénovations d'équipements sportifs, il précise que plusieurs aides financières sont possibles auprès de l'agence Nationale du Sport et de la Région.

Le plan de financement retenu est le suivant :

DEPENSES				RECETTES			
POSTES	MONTANT		TAUX	FINANCEURS	MONTANT		TAUX
fourniture et pose de gazon synthétique	7 643,31 €	HT	27%	Agence Nationale des sports	5 671,72 €	HT	20%
fourniture et pose de 2 tables de ping pong	7 204,89 €	HT	25%	Région	4 253,79 €	HT	15%
fourniture et pose de modules de fitness et streetworkout	13 510,40 €	HT	48%			HT	0%
		ht	0%	PART COMMUNALE HT	18 433,09 €	HT	65%
TOTAL HT	28 358,60 €	HT	100%	TOTAL HT	28 358,60 €	HT	
TVA TOTALE	5 671,72 €			FCTVA	5 582,33 €		
TVA NON FINANCEE	89,39 €			PART COMMUNALE TTC	22 776,27 €		
TOTAL TTC	34 030,32 €	TTC		TOTAL TTC	34 030,32 €	TTC	

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

LE CONSEIL MUNICIPAL

APPROUVE la demande de subvention auprès de l'agence Nationale du Sport et de la Région.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents y afférents.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois, à compter de sa publication.

Fait et délibéré, séance du 08 avril 2021

Le Maire

Thibaut BARRAL

